

PROCÈS À MONS

Édito

Stéphane Pauwels n'a vraiment pas de bol



Françoise De Halleux
JOURNALISTE

Il n'a vraiment pas de bol, Stéphane Pauwels ! Se retrouver assis dans cette salle d'audience, dans un procès où doit être jugée toute une bande de malfaiteurs, soupçonnée d'une série de home-invasions, plus violents les uns que les autres. Ce n'est vraiment pas de chance ! Et ça fait vraiment tache.

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Stéphane Pauwels lui-même. Au tribunal, il a clairement dit qu'il n'avait pas de bol, que s'il avait eu un contact à la police, c'est la police qui se serait chargée de faire taire Frédéric, l'ex de Vanessa. Mais comme il n'avait pas cet ami policier dans le Brabant, il a dû faire cesser le harcèlement lui-même. Enfin, par l'entremise de Jamal Ennif, si fier paraît-il de compter Pauwels parmi ses amis.

Pas de bol non plus pour Pauwels : il vivait à cette époque une vie sentimentale compliquée, il se droguait à la cocaïne et quand il rentrait de Paris, il retrouvait une Vanessa qui n'arrêtait pas de se plaindre des harcèlements que lui faisait subir son ex. Il ne supportait plus de la voir dans cet état. Il fallait agir, faire taire cet individu. Pauwels savait-il dans quoi il mettait le pied ? Savait-il les méthodes utilisées par les hommes de main de Jamal ? On l'ignore. Le résultat est lamentable. Le home-invasion de Lasne est d'une rare violence. Et en plus, les quatre auteurs ont tabassé un Frédéric qui n'était pas le bon Frédéric ! Il portait le même prénom que l'ex-compagnon de Vanessa et se trouvait dans la maison de Lasne. Mais il n'avait rien à voir avec tout ça. On l'a retrouvé couché au sol, le visage en sang, pieds et mains liés, traumatisé. Pour ce pauvre monsieur, on peut vraiment dire : pas de bol. Pour vous, M. Pauwels, c'est tout autre chose. ●



Le procès Pauwels/Hakimi a démarré ce lundi au Lotto Mons Expo transformé en tribunal correctionnel. L'ex-vedette de RTL TVI n'avoue que les faits de stupéfiant et nie être le commanditaire du home-invasion commis en mars 2017 à Lasne, chez l'ex-compagnon de Vanessa, sa compagne d'alors. Il reconnaît néanmoins qu'il a voulu « l'intimider »... Quelle différence ?

C'est un Stéphane Pauwels ému, stressé, voire bouleversé, qui s'est exprimé à la barre lundi.

« L'idée était de faire peur à l'ex-compagnon de Vanessa. Juste lui foutre une baffé. J'assume mais sans aucune volonté d'agressivité. Le policier que je connaissais ne pouvait rien faire pour que ce gars arrête le harcèlement. Je n'ai vraiment pas de bol. Si ça s'était passé dans ma région (Mouscron, NDLR), le policier serait intervenu et je ne me serais pas retrouvé ici aujourd'hui ». En résumé : comme il n'avait pas d'amis à la police dans le Brabant, Pauwels s'en est occupé. Mais à le croire, l'intimidation est allée beaucoup plus loin que ce qu'il souhaitait.

« J'AI PERDU LE FIL DE MA VIE »

Il n'est pas fier, l'ancien Monsieur Foot de RTL TVI. Car autour de lui dans ce procès, se trouvent une vingtaine de prévenus qui traînent, pour certains, de gros casiers judiciaires. Et ils sont là pour répondre d'une série de home-invasions, très violents, commis chez des particuliers, la nuit, dans le Brabant et dans le Hainaut (de 2015 à 2017). Avec des modus operandi qui

font froid dans le dos : utilisation d'armes lourdes, sale jeu de la roulette, coups, entraves aux mains et aux pieds, séquestrations, et même une arme pointée sur le front d'un gamin de 15 ans. Une bande de dangereux individus emmenée, selon le parquet, par Farid Hakimi, boxeur bien connu de Mons.

Stéphane Pauwels n'est concerné que par un seul home-invasion, celui de Lasne. Il en serait le commanditaire. « À l'époque, je me trouvais dans une situation affective personnelle difficile. Pendant un an, j'ai fréquenté deux personnes... infrequentables. Avec des déboires, de la drogue... J'avais perdu le fil de ma vie. J'étais avec une dame (Vanessa, NDLR), qui n'arrêtait pas d'être harcelée par son ex ! Avec Jamal Ennif, on en a parlé, l'idée était d'aller lui mettre une tarte pour qu'il arrête d'ennuyer Vanessa. J'assume. Je filais du mauvais coton. Je vais être honnête avec vous : j'ai déconné ». Stéphane Pauwels parle vite, et laisse échapper quelques sanglots, puis se reprend. « J'assume mais en

aucun cas, je n'ai voulu faire de mal, abîmer ou voler ». Pour lui, c'est Jamal qui devait aller chez Frédéric (l'ex de Vanessa). Il ignorait qu'il sous-traiterait le travail à d'autres. À la bande de Hakimi en l'occurrence, selon le parquet. L'ennui, c'est que Jamal Ennif l'enfonce lors de cette première audience. Pour lui, Stéphane Pauwels et Vanessa lui ont bien demandé de frapper et de voler Frédéric, l'ex de Vanessa. « Stéphane et Vanessa n'arrêtaient pas de se plaindre de lui. J'ai donc été voir Frédéric, pour arranger les affaires à l'amiable. C'était un bon gars. Mais Stéphane et Vanessa insistaient. Ils voulaient une vraie correction. Ils disaient que Frédéric méritait qu'on le vole et qu'on le tabasse. Ils savaient qu'il avait des biens chez lui. J'ai donc demandé à Benaouane s'il pouvait s'en occuper ».

VANESSA PARLE DE VENGEANCE

Devant le tribunal, Vanessa a joué la fille qui n'a rien compris à ce qui

se passait. « Je n'ai jamais voulu ni vol ni violence ». Elle a pourtant donné l'adresse et la clé de la maison de Lasne... « Depuis que je connais Stéphane, on était très souvent drogués et alcoolisés. J'ai été dépassée par les événements ». Le tribunal s'étonne : pourquoi passait-elle son temps à parler de l'argent de Frédéric, son ex ? « Par vengeance. Parce qu'il faisait du noir, c'était de l'argent sale ». Le parquet pense plutôt qu'elle en parlait pour que les agresseurs sachent qu'il y avait de quoi se payer, dans la belle villa. Concernant les faits de stup, Vanessa précise que c'est Stéphane Pauwels qui se chargeait d'aller chercher la cocaïne, qu'ils consommaient ensemble.

Stéphane Pauwels n'en mène pas large dans ce procès, qui se poursuivra ce mardi avec, entre autres, le réquisitoire du procureur fédéral, Julien Moïnil. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

PAUWELS : « J'AI DÉCONNÉ, J'ASSUME. JE NE VOULAIS PAS CETTE VIE »



« Stéphane et moi, on était souvent drogués et alcoolisés. C'est lui qui allait chercher la cocaïne »

Vanessa Colassin © E.G., Phn., D.R.

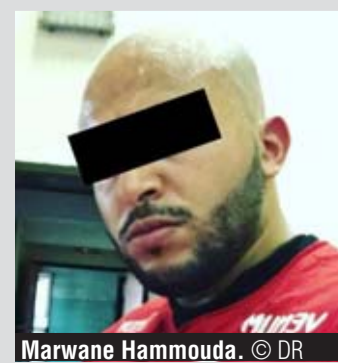


Pression policière

L'ombre du chef d'enquête plane...

Dans ce procès, des avocats vont plaider l'irrecevabilité des poursuites. En cause : le chef d'enquête de la police judiciaire fédérale de Mons, qui aurait faussé l'enquête en raison de la relation (intime ou amicale) qu'il entretenait avec la

femme de Marwane Hammouda, l'un des prévenus. Plusieurs prévenus se sont d'ailleurs fait un plaisir d'expliquer au tribunal qu'ils avaient subi des pressions pour qu'ils enfoncent tel ou tel protagoniste du dossier. Du côté des parties civiles, on



Marwane Hammouda. © DR

estime qu'il y a assez d'éléments factuels (téléphonie, armes, traces ADN, similitude dans le modus operandi...) pour condamner les prévenus. Ce chef d'enquête sera poursuivi plus tard, dans un autre procès, pour violation du secret professionnel. « Et non pour faux p-v. ou pour harcèlement », insiste l'avocat d'une partie civile. ●

F. DE H.